

SEANCE du : 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 19h10	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Bérandère BAZANTAY à Yannick CHARRIER
Marie JARRY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU, jusqu'à 19h10

Secrétaire de séance : Stéphanie FILLON, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques

**Commune déléguée de Saint-Sauveur – convention GEREDIS – la petite vergne**

Au lieu-dit la petite Vergne sur la commune déléguées de St Sauveur, la Société GEREDIS a pour projet de mettre en place un câble réseau électrique sur les parcelles cadastrées 296B0125 et 296 BR16 appartenant à la commune. Elle envisage aussi de mettre en place un poste de distribution sur la parcelle cadastrée 296BR16

Il s'agit donc d'y établir à demeure dans une bande de 3 m de large, une ligne électrique souterraine sur une longueur totale d'environ 72 mètres, dont tout élément sera situé à au moins un mètre de la surface après travaux (voir plans joints). De plus il s'agit d'y implanter un poste de distribution sur une superficie de 15,20 m² sur la parcelle 296BR16

Il est donc nécessaire de signer des conventions de servitude pour le passage de ces câbles souterrains avec GEREDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de servitude GEREDIS sur les parcelles cadastrées 296B0125 et 296BR16 au lieu-dit chemin de la petite vergne sur la commune déléguée de St Sauveur de Givre en Mai
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FILLON

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accuse de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL/2022_234-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022